



Extract of Ville De Port Saint Louis du Rhône

<http://www.portsaintlouis.fr/maison-de-services-au-public>

Maison de services au public

- Mairie - Services Municipaux -



Publication date: vendredi 15 décembre 2017

Copyright © Ville De Port Saint Louis du Rhône - Tous droits réservés

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC - MSAP

La MSAP (Maison de Services Au Public) qu'est-ce-que-c'est ?

Découvrez les services proposés dans la vidéo ci-dessous

Permanences d'accès au droit, gratuites et confidentielles 4, Rue Jean Rouget - 04 42 86 37 97

La Maison de Service au Public est un service municipal qui centralise en un lieu unique différents services visant à accompagner les usagers dans diverses démarches de la vie quotidienne : prestations sociales ou accès au droit, logement, santé, médiation sociale, familiale ou numérique. Elle a pour mission :

- d'informer le public,
- d'aider à constituer des dossiers pour les envoyer auprès de différents organismes (CAF, Pôle emploi, MSA,),
- de faciliter l'usage des procédures électroniques avec l'accès à un point internet,
- de préparer et organiser les rendez vous avec les différents intervenants qui assurent les permanences.

N'hésitez pas à pousser la porte de cette maison qui est la votre

POINT ACCÈS INTERNET

Gratuit et accessible les jours d'ouverture de la MSAP- permet aux personnes ne disposant pas d'outils informatiques d'effectuer toutes les démarches administratives en ligne.

LES PERMANENCES

" **Les consultations juridiques** : tous les 2ème et 4ème lundis de 14 h à 17 h sur rendez-vous (pas de permanence pendant les vacances de Noël, de Pâques et d'été)

" **L'aide aux victimes avec l'Association APERS** : tous les 3ème lundis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h sur rendez-vous

" **Le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)** et le Point d'appui des étrangers : tous les 1ers et 3ème lundis de 14 h à 17 h sur rendez-vous

" Uniquement sur convocation judiciaire : **Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)** antenne d'Arles. **Service Pénitencier d'Insertion et de Probation (SPIP)** de Tarascon. **Juges des enfants**

" **Écrivain public avec l'Association AMELI** : tous les 2ème et 4ème jeudis de 10 h à 12 h sur rendez-vous

" **Médiation Numérique avec IMEDIAS** : accompagnement au numérique tous les après-midis de 14h à 17h avec ou sans rendez vous

" **Agence D'Accès et de Maintien Au Logement (ADAMAL)** : tous les jeudis de 13h30 à 17h sur rendez-vous au 04 42 11 02 80

" **Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ)** : tous les 1ers et 3ème mercredis de 14 h à 17 h sur rendez-vous au 04 42 55 13 77

" **Agence Départementale d'Information au Logement (ADIL)** : tous les 3ème vendredis du mois de 13h30 à 17h sur rendez-vous

" **CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)** : permanence tous les mardis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h30

" **CAF** : permanence sociale, sur rdv de l'assistante sociale

" **Conseiller en droit notarial** : permanence tous les 4ème jeudis du mois de 9h à 12h

" **CARSAT** : permanence sociale de la CARSAT Sud Est. Tous les 2ème et 4ème mardis du mois de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Sur rendez-vous au 04 88 22 72 21

" **UDAF** : tous les 1ers mercredis du mois de 14h à 17h

" **Conseillère Départementale** : 1 mercredi par mois sur rendez-vous au 04 13 31 16 11

" **Député** : tous les 1ers jeudis du mois de 14h à 17h sur rendez-vous

" **Anciens combattants et victimes de guerre** : tous les mercredis de 10 h à 11 h

" **La Fédération Nationale des Anciens Combattants Algérie-Maroc-Tunisie (FNACA)** : sur rendez-vous au 04 42 86 24 04

" **Nouveau au 7 juin 2019** ^[1] Conseil en rénovation énergétique : Renseignements et rendez vous au 04 42 11 24 11

[Feuilleter la brochure de présentation](#)

[1] Dans le cadre de l'ouverture d'une offre de service en rénovation énergétique, le territoire Istres Ouest Provence fournit une assistance personnalisée gratuite et neutre à ses habitants.

Nous proposons un suivi gratuit et indépendant aux étapes clés des projets de rénovation des particuliers :

: Diagnostic initial afin de se lancer en toute sérénité. Appui à la définition du projet, à la priorisation des travaux et présentation des solutions techniques possibles.

: Financement : Comment s'y retrouver ? Vérification de l'éligibilité du projet aux aides financières, avec indication des démarches à suivre, et solutions de financement.

: Choix des professionnels : Trouver les compétences au service de mon projet. Mise en relation avec des entreprises référencées et qualifiées pour les travaux

: Avis sur devis : La confiance n'exclut pas le contrôle. Pour s'assurer que les travaux proposés par les entreprises respectent bien les normes et donnent accès aux aides financières.

: Utilisation de mon nouveau logement : Bien utiliser pour moins consommer. Conseils sur l'usage des équipements et les bons comportements à adopter.